

Communiqué de presse

Berne, le 6 mars 2020

Statu quo des prix indicatifs pour les céréales fourragères

La commission « Marché qualité céréales » de swiss granum a fixé les prix indicatifs des céréales fourragères et des protéagineux pour la récolte 2020. Les prix restent inchangés par rapport à l'année dernière. L'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée souligne ainsi l'importance des matières premières fourragères indigènes.

A sa séance de mars, la commission « Marché qualité céréales » de swiss granum a fixé les prix indicatifs pour les céréales fourragères et les protéagineux pour la récolte 2020. Ceux-ci restent inchangés et veillent à une stabilité sur le marché des céréales fourragères. Avec les conditions de prise en charge de swiss granum, ils constituent la base pour garantir la commercialisation de la récolte de cette année.

Afin d'augmenter à long terme la motivation pour une production de céréales fourragères en Suisse, des mesures supplémentaires sont nécessaires. Le maintien des prix indicatifs montre l'engagement de la branche en faveur de l'approvisionnement du marché en matières premières fourragères suisses et contribue à une production indigène de viande et d'œufs crédible.

Rappelons que swiss granum fixe les prix indicatifs «récolte» pour les céréales panifiables le 22 juin 2020.

Téléchargement

Le document est disponible sous forme électronique sur www.swissgranum.ch.

Contact

Stephan Scheuner, Directeur

Téléphone 031 385 72 76

Courriel scheuner@swissgranum.ch
